

REPUBLIQUE
 FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
 L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE
 PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
 N°2025-112

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner n°0073492500059

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 0073492500059, enregistrée en mairie le 20/11/2025,

| Dossier | Date de dépôt | Adresse | Parcelles | Nature du bien | Zonage PLU | Prix |
|------------------|---------------|---------------|-----------|----------------|------------|-----------|
| DIA0073492500059 | 20/11/2025 | 17 Rue Thiers | AL 209 | Habitation | UB | 190 000 € |

DECIDE

- **DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption urbain.

À la Voulte sur Rhône, le 24/11/2025

Le Maire,

 Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).